



Mairie de Bessoncourt

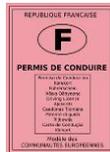
19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

24 février 2020

ELECTIONS MUNICIPALES

Le mode de scrutin est différent pour les prochaines élections municipales. En effet, le seuil de la population de Bessoncourt a dépassé les 1 000 habitants, le mode de scrutin qui s'appliquera aux prochaines élections est un scrutin de liste : scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Attention : **il ne sera plus possible de modifier la liste des candidats** : plus de panachage, d'adjonction ou de suppression de nom, ni de modification dans l'ordre de présentation sous peine de bulletin nul.

ATTENTION : PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE



Vous devrez par ailleurs présenter obligatoirement une pièce d'identité ainsi que votre carte d'électeur pour pouvoir voter.

Sont considérés comme pièce d'identité : carte d'identité, Passeport, carte d'identité d'élu local avec photo, délivrée par un représentant de l'état, carte d'identité de parlementaire, carte vitale avec photographie, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie, carte d'identité de fonctionnaire de l'état avec photographie, carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires, carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la sécurité nationale des chemins de fer, permis de conduire, permis de chasser avec photographie délivré par le représentant de l'Etat, livret de circulation délivré par le Préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969, récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire en application du neuvième alinéa de l'article 138 du code de procédure pénale. (ces titres doivent être en cours de validité sauf pour le passeport et la carte d'identité)

Vote par procuration :

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune de voter à votre place.

La procuration sera établie à la brigade de gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Vous aurez à remplir le formulaire cerfa 14952*01 que vous pouvez trouver sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

La procuration doit arriver en Mairie au plus tard la veille du scrutin. Il faudra tenir compte lors de l'établissement de cette procuration du délai d'acheminement des services de La Poste.

INFORMATIONS EXPRESS

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé vendredi 13 mars

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

HORAIRES D'OUVERTURE AUX VACANCES DE FÉVRIER 2020

Du lundi 24 au vendredi 28 février 2020 :

Lundi : 14H-16H

Mardi : 16H30-18H30

Mercredi : 10H-12H et 14H-16H

Jeudi : 14H-16H

Vendredi : 14H-16H

Du lundi 02 au vendredi 06 mars 2020 :

Lundi : 10H-12H et 14H-16H

Mardi : 10H-12H et 16H30-18H30

Mercredi : 10H-12H et 14H-16H

Jeudi : 10H-12H et 14H-16H

Vendredi : 10H-12H et 14H-16H

PROCHAINEMENT

En mars, la médiathèque vous proposera plusieurs rendez-vous : La fête du court métrage organisée le mercredi 25 mars 2020 avec deux projections gratuites pour le jeune public.

"Au fil de l'eau" Plic, ploc, plouf, plongeons dans la poésie ! 6 aventures fantastiques au gré du courant pour les 5/7 ans - Projection programmée à 11H à la médiathèque (durée 45 minutes) et "Histoires de classes" 3 films pour (re)vivre les années collège autour du monde pour les 10/13 ans - Projection programmée à 17H30 (durée 47 minutes).

Et durant le mois de mars, la médiathèque s'associera à la fête du timbre prévue les 28 et 29 mars en vous présentant une exposition autour du timbre.

LOGEMENT VACANT

Un logement communal de type F3 de 80 m², situé 19 bis rue des Magnolias est vacant à partir du 1^{er} juin 2020. Loyer 542.76 €

Si vous êtes intéressé(e)(s), merci de faire une demande par courrier à la mairie (joindre avis d'imposition 2018, un cautionnaire sera exigé)

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

L'Association du Fort organise un LOTO le 8 mars 2020 à 14 h à la salle communale derrière la Mairie. Infos et inscriptions au 06.82.34.73.61

LA FÊTE DU TIMBRE PREND LA ROUTE A BESSONCOURT-

La mairie de Bessoncourt en partenariat avec l'Amicale Philatélique de l'Est-Belfort vous invite à **la Fête du Timbre qui aura lieu les 28 et 29 mars 2020 à la nouvelle salle des fêtes.**

Il s'agit d'un événement national, 87 villes participent à cette 20^{ième} édition.

La Fête du Timbre 2020 se déroulera les 28 et 29 mars 2020 dont le thème est celui de « La route des vacances » avec pour sujet les Peugeot 404 et 204.

Au programme, expositions, animations, jeux, lots à gagner, restauration avec possibilité de réserver votre repas (voir document joint).

